



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN « BIBLIOTHÈQUES OUVERTES »

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS
EN BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Dossier de presse

Lundi 1^{er} février 2016

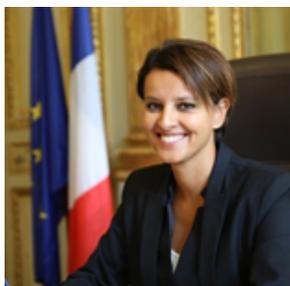
Éditorial

Dans son ouvrage, *Comment je vois le monde*, Einstein écrivait : « la seule chose que tu dois absolument savoir, est où se trouve la bibliothèque ». On pourrait sans peine ajouter : et ses horaires. Pour les étudiants, c'est en effet un réel enjeu, que d'avoir des horaires d'ouvertures élargis et, dans l'ensemble, une meilleure accessibilité et disponibilité des bibliothèques universitaires. C'était d'ailleurs le sens de la 26^{ème} mesure du plan national de vie étudiante (PNVE) présenté le 1^{er} octobre dernier par le Président de la République.

La demande est réelle : le besoin aussi. Quand l'on compare le fonctionnement de nos bibliothèques universitaires par rapport aux autres pays, en Europe comme en Amérique du Nord, on ne peut que constater qu'il y a, dans ce domaine, bien des améliorations à apporter. Car la bibliothèque est non seulement un lieu de savoir qui joue un rôle considérable à la fois pour les études et pour la recherche : elle est aussi un lieu de vie, un lieu vivant, qui favorise les échanges informels et une sociabilité intellectuelle précieuse. La présence au sein des universités de bibliothèques largement ouvertes et conviviales constitue d'ailleurs un élément clé contre l'échec et en faveur de la qualité de l'insertion des étudiants dans l'environnement universitaire.

Le plan que nous menons est à la fois nécessaire, attendu, et ambitieux. Nécessaire car malgré les progrès réalisés ces dernières années, nous ne pouvons continuer à cultiver ainsi une exception française qui constituait un frein au développement de notre système universitaire. Attendu, car les étudiants, mais aussi les personnels, demandaient des améliorations dans ce domaine depuis de nombreuses années. Ambitieux, car au-delà d'un élargissement des horaires d'ouverture, c'est la qualité de l'ensemble du système documentaire qui est repensé, et parce que le ministère s'engage aussi de manière volontariste par des moyens budgétaires et humains supplémentaires. Pour atteindre nos objectifs, nous lancerons un appel à projet auprès des établissements et de leurs regroupements pour donner, à la rentrée 2016, un nouvel élan aux bibliothèques universitaires, en s'appuyant sur les dynamiques d'établissements et les politiques de site.

Car l'ampleur de ce plan répond à leur importance. Elles jouent dans la réussite des études un rôle déterminant. Surtout, elles sont profondément démocratiques. Ouvertes à tous, elles constituent un patrimoine commun de culture, de connaissances et de savoirs qu'il est de notre responsabilité non seulement de préserver, mais de contribuer à transmettre toujours davantage. Tel est précisément l'enjeu du plan que nous vous présentons.



Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Thierry Mandon
Secrétaire d'État chargé
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

La situation des bibliothèques universitaires : des progrès notables réalisés ces dernières années, mais des besoins toujours importants

LA QUALITÉ DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES, FACTEUR DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

La disponibilité et la qualité du service public des bibliothèques universitaires représentent des enjeux majeurs pour les établissements, dans le contexte de démocratisation de l'enseignement supérieur.

Equipements au cœur de l'attractivité des établissements, les bibliothèques universitaires font l'objet d'attentes plus fortes et diversifiées de la part de leurs usagers. La hausse du nombre d'étudiants a accru l'enjeu de la disponibilité des places. Les évolutions pédagogiques ont davantage placé la documentation au cœur de la formation. L'essor des ressources numériques s'est également accompagné d'une évolution des usages.

Améliorer la qualité des bibliothèques universitaires est à la mesure des défis essentiels liés à l'essor de la formation initiale et continue dans l'enseignement supérieur, de partage des savoirs, d'amélioration de la réussite des étudiants et de « vivre ensemble » sur les campus.

DES PROGRÈS NOTABLES ONT ÉTÉ RÉALISÉS CES DERNIÈRES ANNÉES

Les bibliothèques universitaires ont réalisé d'importants progrès en matière d'accueil des étudiants ces dernières années, sous l'impulsion de l'action du ministère, des établissements et des collectivités territoriales :

- **les plans en faveur de l'immobilier universitaire** (Plan Université 2000 initié dès 1990 et plan U3M lancé en 1998) ont permis d'améliorer les conditions de travail en bibliothèques universitaires en augmentant les surfaces et les places assises disponibles, permettant à de nouvelles bibliothèques universitaires de voir le jour, comme celles de l'université Paris 7, de l'université Paris 8, de l'université de La Rochelle, de l'université d'Artois ou encore la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC).
- **le plan « Renouveau des bibliothèques »** initié en 2010 a amélioré l'accessibilité des bibliothèques en soutenant les extensions de leurs horaires d'ouverture jusqu'en 2013 (création du label "NoctamBU" pour les établissements offrant des BU ouvertes au moins 65h hebdomadaires).
- Parallèlement, la Région Île-de-France a financé depuis 2007 un « dispositif de soutien à l'emploi étudiant en bibliothèques » qui rencontre un grand succès et aide chaque année un plus grand nombre d'établissements à recruter des contractuels étudiants pour assurer de larges horaires d'ouverture.

Ces initiatives ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants dans de nombreuses bibliothèques universitaires :

- Entre 1988 et 2015, les BU françaises ont accompli des progrès en termes d'ouverture, passant d'une moyenne de 40 heures à **61 heures d'ouverture hebdomadaire aujourd'hui**. La moyenne d'ouverture des BU dans l'UE est de 65 heures (69h en Allemagne), celle des bibliothèques municipales des villes françaises de plus de 100 000 habitants est de 40 heures.
- La situation apparaît contrastée selon les disciplines : la moyenne hebdomadaire d'ouverture est de 58 h pour les bibliothèques de lettres et SHS, de 58h30 pour les bibliothèques en sciences, de 59h30 pour les bibliothèques de droit et de 65h pour les bibliothèques de santé. Les bibliothèques centrales et pluridisciplinaires ont, elles, une ouverture moyenne de 60h30¹.
- En 2013, **74 bibliothèques de plus de 100 places (relevant de 48 établissements,) ouvraient au moins 65h par semaine**. On comptait 52 bibliothèques ainsi labellisées « NoctamBU » fin 2012 contre 34 en 2010.

LES BESOINS DES USAGERS DEMEURENT IMPORTANTS

Pour autant, plusieurs enjeux continuent d'être régulièrement soulevés en termes d'amélioration de l'accueil en bibliothèque universitaire :

- Plusieurs rapports continuent de pointer une amplitude horaire insuffisante des BU françaises, en particulier le soir et le week-end² (moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU en France à 61h, contre 65h dans l'UE et 69h en Allemagne). Les situations locales demeurent contrastées, mais il y a un véritable déficit dans certaines villes, et notamment à Paris.
- Sur 480 sites concernés en France (représentant 53 établissements), toutes les BU ouvrent en semaine du lundi au vendredi, 35% d'entre elles ouvrent le samedi toute la journée, 27% le samedi matin mais pas l'après-midi, 38% pas du tout ce jour-là. Seules 7 BU sont ouvertes le dimanche sur le territoire national (4 % des sites concernés)³.
- Concernant les horaires d'ouverture en soirée, 49 % des bibliothèques n'ouvrent pas au-delà de 19h, mais seulement 8 % ferment avant 19h. 51 % des BU ouvrent au-delà de 19h au moins une fois par semaine, 19 % ouvrent après 20h, et 12 % ouvrent après 21h, soit 16 bibliothèques (dont 9 en santé)¹.
- Le nombre de places assises, qui est légèrement supérieur à 130 000 sur l'ensemble du territoire (+1,67% entre 2011 et 2014), augmente moins vite que le nombre d'étudiants (+4,5% entre 2011 et 2014).
- Les BU doivent enfin s'adapter à une demande qui varie en fonction des domaines disciplinaires (les bibliothèques de santé ont davantage étendu leurs horaires que les autres sans parvenir encore à répondre à la demande) et des usages. La prise en compte de la distance entre le domicile et les lieux d'études, la place du samedi et du dimanche dans la disponibilité des étudiants, la nécessité de mettre à disposition des espaces de travail et de révisions pendant les vacances sont autant de situations et d'attentes nouvelles qui incitent les bibliothèques à penser autrement leurs horaires d'ouverture et la disponibilité de leurs services sur place comme en ligne.

¹ Dominique Arot, *L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles*, rapport n° 2012-005 de l'inspection générale des bibliothèques, novembre 2012.

² *Ibid.*

Yves Alix, Thierry Grognet, *L'offre de places de travail dans les bibliothèques de Paris pour les étudiants du premier cycle*, octobre 2013.

Sylvie Robert, *Rapport à Madame la Ministre de la Culture et de la communication sur l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques*, août 2015.

³ Selon une enquête de l'ADBU.

EXEMPLES DE PROJETS DE CONSTRUCTIONS OU DE REHABILITATIONS DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES DANS LE CADRE DU NOUVEAU CPER 2015-2020

Entre 1989 et 2007, grâce à des programmes immobiliers ambitieux comme les plans Université 2000 et U3M, la superficie des bibliothèques a été multipliée par 1,6, passant de 630 000 m² à 1 038 000 m². Cependant, la pénurie de surfaces et de places de lecture est toujours importante, en particulier à Paris.

On dénombre actuellement une vingtaine de projets de constructions ou de réhabilitations de bibliothèques universitaires inscrits dans les nouveaux Contrats de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2015-2020. Certains d'entre eux sont déjà en cours de réalisation et avaient bénéficié de financements dans le cadre du précédent CPER ou du Plan Campus, comme le grand équipement documentaire du campus Condorcet, à Aubervilliers, la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) ou encore le learning centre de Mulhouse. Dans d'autres cas il s'agit de nouveaux programmes immobiliers, ainsi de la construction du learning centre d'Evry, du regroupement de l'ensemble des bibliothèques de Droit de l'université Paris 1 sur le campus Lourcine ou bien encore de la réhabilitation des bibliothèques de Sciences et de Droit et Lettres de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Un plan ambitieux pour l'accueil en bibliothèque universitaire ciblé sur les besoins des étudiants

Afin de franchir une nouvelle étape dans l'amélioration de l'accueil des étudiants en bibliothèques universitaires, le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche engage la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de 2016 à 2019 intitulé « **Bibliothèques ouvertes** ».

Ce plan repose sur des indicateurs chiffrés ambitieux et réalistes, fondés sur le bilan des expériences précédentes. Il vise à mieux prendre en compte les rythmes de vie et de travail des étudiants. Il s'appuie sur la coordination et la mutualisation au niveau local, en particulier dans le cadre de la politique de site, afin d'offrir une qualité de service définie au niveau national, et un effort décisif en termes de moyens humains et budgétaires.

Le plan « Bibliothèques ouvertes » : poursuit deux objectifs :

- **Élargir les horaires d'ouverture des BU le soir, le week-end et pendant les vacances**
- **Améliorer la qualité des services des BU aux usagers**

AXE N°1 : ÉLARGIR LES HORAIRES D'OUVERTURE DES BU LE SOIR, LE WEEK-END ET PENDANT LES VACANCES

L'effort principal doit porter sur l'extension des ouvertures des BU sur des plages horaires très demandées par les étudiants, à savoir en soirée, le week-end et pendant les principales périodes de révision d'examens (vacances de Noël et de printemps) à l'occasion desquelles les bibliothèques ferment ou réduisent leurs horaires d'ouverture. Malgré les efforts réalisés ces dernières années, la moyenne nationale de l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture des BU françaises demeure en effet inférieure à celle de l'UE (65h) ou de l'Allemagne (69h) et les situations locales restent contrastées.

Le plan « Bibliothèques ouvertes » se fixe ainsi des objectifs précis devant être pris en compte au niveau de chaque établissement (en soirée et le samedi), et de chaque regroupement d'établissement (le dimanche) :

- **ouvrir au moins une bibliothèque dans chaque université jusqu'à 22h du lundi au vendredi ;**
- **ouvrir au moins une bibliothèque dans chaque université le samedi après-midi ;**
- **ouvrir au moins une bibliothèque dans 40 grandes villes le dimanche après-midi ;**
- **ouvrir au moins une bibliothèque dans chaque université pendant les périodes de révisions.**

Pour y parvenir, le ministère lance un appel à projets auprès des regroupements d'établissements et des établissements et s'engage à soutenir les efforts qu'ils déploieront pour atteindre ces objectifs précis en partant de leur situation actuelle.

AXE N°2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DES BU AUX USAGERS

L'extension des horaires d'ouverture s'accompagnera de services novateurs destinés à répondre aux besoins des usagers des bibliothèques universitaires.

➔ **Optimiser les flux d'usagers en BU.** Les bibliothèques universitaires doivent se doter des équipements nécessaires à l'évaluation des taux d'occupation et du temps d'attente.

Ces dispositifs de comptage doivent permettre de renseigner les étudiants en temps réel sur le nombre de places disponibles et le temps d'attente éventuel pour disposer d'une place, en ligne ou par l'intermédiaire d'applications disponibles sur smartphone, et permettre aux professionnels d'avoir des statistiques fines sur les taux d'occupation de leur salle de lecture aux différentes heures de la journée. La mise en réseau de ces informations par site universitaire doit également permettre aux étudiants de géolocaliser les places disponibles dans les bibliothèques partenaires. Les étudiants pourront ainsi se rediriger vers les bibliothèques les plus proches disposant de places libres et s'organiser plus aisément pour trouver un lieu de travail.

➔ **Engager les bibliothèques universitaires dans une démarche de certification de la qualité du service rendu aux usagers.** Afin de donner plus de visibilité à la qualité du service offert par les bibliothèques universitaires, celles-ci doivent s'engager dans les démarches de certifications-qualités, reposant sur des évaluations externes, telles que :

- ♦ le Label Marianne du SGMAP visant à vérifier le respect de 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics ;
- ♦ la certification ISO 9001-2008 qui entérine la capacité d'une BU à innover et qui atteste que ces services sont conçus, mis en place, évalués et suivis pour toujours répondre aux besoins de ses usagers. Depuis le 31 juillet 2015, la BU de l'université Lyon 1 est la première bibliothèque universitaire française à avoir obtenu la certification ISO 9001-2008.

➔ **Création d'un label « NoctamBU + ».** Les bibliothèques des universités ou regroupements d'établissements qui atteindront les objectifs fixés en termes d'amplitude d'horaires d'ouverture, et qui auront engagé un processus de reconnaissance de la qualité de leur accueil, se verront attribuées un label « NoctamBU+ » par le ministère. Ce label rehaussera les objectifs et le périmètre de l'ancien label « NoctamBU » créé en 2010 pour attester de l'ouverture d'une BU pendant 65h hebdomadaires, auquel il se substituera.

➔ **Développer les ouvertures partielles de certains espaces de bibliothèques** afin d'offrir plus d'espaces de travail aux étudiants sans les accompagner nécessairement de l'ensemble des services de documentation proposés en temps normal, à l'exemple de la bibliothèque universitaire du Havre qui ouvre uniquement ses salles de lecture en rez-de-chaussée après 19h (accessibles grâce à la carte étudiante)

➔ **Développer la coopération entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques municipales**⁴ en concertation avec les collectivités, particulièrement dans des villes moyennes ne disposant pas d'université, afin d'améliorer les conditions de travail des étudiants en dehors de l'université et de démultiplier les possibilités de bénéficier de places de bibliothèques, notamment lorsque qu'ils rejoignent leur domicile familial le week-end. Le Projet Université Numérique en Région Bretagne a ainsi, dès 2006, encouragé la mise en place d'une douzaine de « points études » proposant aux étudiants des points d'accès distants à leur Espace Numérique de Travail (ENT) dans des bibliothèques municipales.

⁴ En septembre 2015, la sénatrice Sylvie Robert a rendu à la ministre de la culture et de la communication un rapport préconisant notamment d'accroître les coopérations entre bibliothèques municipales et universitaires.

Un appel à projets pour une mise en œuvre de ces mesures à la rentrée 2016

Pour atteindre ces objectifs et mettre en œuvre ces différentes mesures du plan « Bibliothèques ouvertes » à la rentrée 2016, le ministère lancera un appel à projets auprès des établissements et de leurs regroupements, et prévoit d'accompagner leurs efforts en termes de moyens budgétaires et humains.

UN APPEL A PROJETS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LEURS REGROUPEMENTS LANCÉ FIN FÉVRIER 2016

➔ **Février 2016** : installation d'un groupe de travail chargé d'établir le cahier des charges de l'appel à projets.

Ce groupe de travail aura pour mission d'établir le cahier des charges d'un appel à projets destiné aux regroupements d'établissements, les invitant à proposer des projets d'amélioration de l'accueil des étudiants en bibliothèques afin d'atteindre les objectifs du plan. Ces projets s'appuieront sur les résultats d'une enquête menée auprès des étudiants sur leurs besoins en rapport avec les objectifs du plan.

Chacun de ces projets devra respecter les objectifs fixés en terme d'amplitude des horaires d'ouverture (en soirée, le week-end, et pendant les vacances). Son élaboration pourra s'appuyer sur un recensement des besoins des usagers sur le site, pour lequel une enquête-type sera élaborée par le groupe de travail et mise à disposition des établissements. Il devra s'accompagner d'une offre de services disponibles sur le campus, en lien notamment avec le réseau des œuvres universitaires. Il pourra prévoir l'option de négociation de conventions avec les collectivités locales.

Ce groupe de travail sera constitué :

- ◆ du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Direction générale des ressources humaines, Direction du numérique pour l'éducation, en coordination avec l'Inspection générale des bibliothèques) ;
- ◆ du ministère de la culture et de la communication ;
- ◆ des universités (Conférence des présidents d'universités) ;
- ◆ du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;
- ◆ des organisations étudiantes représentatives ;
- ◆ d'associations du monde des bibliothèques (Association des directeurs de bibliothèques universitaires, Association des directeurs de bibliothèques des grandes villes) ;
- ◆ de représentants des collectivités territoriales (Association des maires de France, Fédération nationale des collectivités pour la culture).

➔ **Fin février 2016** : publication du cahier des charges de l'appel à projets.

➔ **Mai 2016** : sélection des projets

La sélection des projets et l'attribution des moyens pour les accompagner seront décidées par le ministère en mai 2016, après avis du groupe de travail. Les bibliothèques retenues et accompagnées dans le cadre de ce plan se verront attribuer le nouveau label « NoctamBU+ »

UN EFFORT DU MINISTÈRE EN TERMES DE MOYENS BUDGÉTAIRES ET HUMAINS

Les projets retenus seront accompagnés par le ministère, par l'attribution de moyens budgétaires et humains.

Ces moyens seront attribués de manière à couvrir 75% des dépenses engendrées par le projet d'élargissement des horaires d'ouverture des BU qui sera présenté, 25% restant à la charge du regroupement d'établissements et de ses établissements membres ou des autres partenaires qui pourront être associés.

L'extension des horaires d'ouverture reposera à titre principal sur le recours à des vacataires étudiants, et pourra nécessiter une adaptation des cycles de travail des personnels de la filière des bibliothèques dans le cadre de la réglementation existante⁵, après négociation au sein de l'établissement. L'ouverture d'une bibliothèque au public nécessite également la présence d'au moins un agent du service de sécurité incendie et d'assistance à la personne.

Les dépenses supplémentaires nécessaires à l'ouverture des bibliothèques en horaire élargi donnant lieu à une participation du ministère intégreront donc les dépenses liées au recrutement de 3 emplois étudiants sur les nouveaux horaires, un forfait pour les dépenses de gardiennage, et la prise en charge du déploiement d'une solution de comptage des entrées et de prévision de l'affluence.

Sur cette base, et dans l'hypothèse où 75 universités (et 40 grandes villes pour le dimanche) répondraient à l'appel à projets, le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche consacrerait jusqu'à **12,7 M€ de 2016 à 2019** aux projets d'amélioration de l'accueil des étudiants en bibliothèques universitaires déployés par les établissements et leurs regroupements.

Ces moyens sont programmés de la manière suivante :

2016 (à partir de septembre)	2017	2018	2019	Total
1,6 M€	4,7 M€	3,7 M€	2,7 M€	12,7 M€

Enfin, **25 emplois de coordonnateurs seront créés au sein des regroupements d'établissements en 2017** afin d'assurer le suivi et la mise en place du dispositif d'amélioration de l'accueil des étudiants en BU dans son ensemble, de garantir la mobilisation des équipes et de négocier des accords avec les collectivités territoriales. Au-delà, ces emplois permettront aux regroupements de fédérer les ressources documentaires qui relèvent de leur périmètre. L'attribution de ces emplois, pris sur le contingent des 1 000 emplois créés chaque année dans l'enseignement supérieur, sera conditionnée à la tenue des objectifs fixés par ce plan.

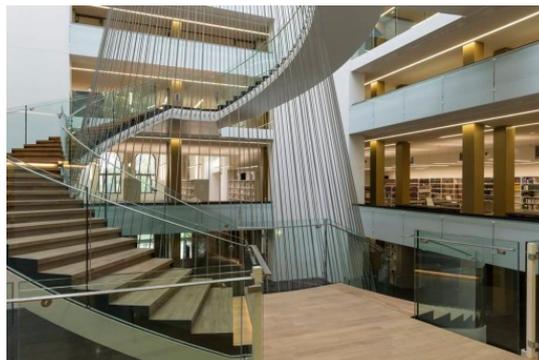
⁵ La mobilisation et l'engagement des personnels des bibliothèques concernées vont contribuer à la mise en œuvre de ce dispositif ambitieux d'amélioration des conditions de travail et de la réussite des étudiants. La réglementation relative à l'organisation et à la durée du travail a été précisée à l'occasion des précédentes dispositions relatives à l'augmentation des horaires d'ouverture. Les conditions sont donc réunies pour y parvenir, sous réserve de l'adaptation des règlements intérieurs des établissements. Un vade-mecum rappelant les outils réglementaires RH en matière d'organisation du temps de travail de la filière des personnels de bibliothèque sera préparé à leur attention.

Exemples réussis de bibliothèques aux horaires élargis

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (BNUS)

La BNUS a rouvert ses portes en novembre 2014 dans un bâtiment entièrement rénové, après quatre années d'un chantier architectural majeur. Ouverte 80 heures par semaine en période universitaire, et notamment le dimanche après-midi jusqu'à 22h, elle donne accès aux étudiants et chercheurs à 740 places assises et à plus de 2 millions d'ouvrages.

La BNUS, qui est aussi la plus grande bibliothèque universitaire en termes de documents patrimoniaux, a su combiner une ambition d'excellence scientifique et patrimoniale et une exigence de services pour l'ensemble des étudiants de la région.



LA BU SANTÉ DE NANTES



La BU Santé de Nantes détient le record de l'amplitude horaire la plus large dans le monde des bibliothèques de l'ESR français, puisqu'elle assure une ouverture hebdomadaire de 104h30. En comparaison, il faut noter que la moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires françaises s'élève à 60h, et que la moyenne européenne se situe aux alentours de 65h.

Inaugurée en 2011, cette bibliothèque dotée de 630 places assises a proposé dès son ouverture des horaires très larges, avec une ouverture 7 jours sur 7, de 8h30 à

23h30 du lundi au samedi et de 9h à 23h30 le dimanche.

En semaine de 19h à 23h30 ainsi que le samedi après-midi et le dimanche, l'ouverture en horaires « NoctamBU » se fait avec des services restreints : accueillis par des tuteurs, les étudiants peuvent accéder aux espaces de travail et à la documentation mais ne peuvent pas emprunter ou rendre des ouvrages, ni bénéficier de l'aide des bibliothécaires. Pour profiter de ces horaires étendus, il est nécessaire de réserver une place à l'avance sur le site internet de la bibliothèque et de retirer un badge d'accès à l'accueil de la BU Santé.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES (BULAC)

La BULAC, située dans le 13^e arrondissement à Paris, est ouverte à tous du lundi au samedi de 10h à 22h, l'accès étant limité au « rez-de-chaussée » (320 places) entre 20h et 22h. En complément de ces horaires larges, elle propose un accès 24h/24 (hors samedi 22h au lundi 10h) à 10 carrels et 7 salles de groupes (68 places).

Ces salles sont isolées du reste de la bibliothèque et des collections : l'accès s'effectue à l'aide d'un badge par une porte indépendante, en présence d'un agent de sécurité. Ceux qui souhaitent bénéficier de ce service peuvent réserver davantage d'ouvrages qu'ils sont invités à sélectionner au préalable.

La « bibliothèque de nuit » est accessible sur réservation aux étudiants de master 2, doctorants, enseignants et chercheurs d'une partie des établissements membres du GIP BULAC. Le dispositif, unique en France, a été pensé dès la conception du bâtiment, qui a ouvert ses portes en 2011.



L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1



L'université Claude Bernard Lyon 1 propose à ses usagers deux bibliothèques dotées d'une amplitude horaire très large : la BU Sciences sur le campus de La Doua est ouverte 80 heures par semaine (950 places assises).

La BU Santé Rockefeller 88 heures (730 places assises). Cette dernière a la particularité d'être ouverte le dimanche après-midi jusqu'à 20h.

Depuis le 31 juillet, le Service Commun de Documentation de Lyon 1 est certifié ISO 9001-2008 pour la qualité de son système de management. C'est la première fois qu'une bibliothèque française reçoit ce certificat attribué par un organisme indépendant, qui entérine la capacité d'une BU à innover et qui atteste que ses services sont conçus, mis en place, évalués et suivis pour toujours répondre aux besoins de ses usagers.



L'UNIVERSITÉ PARIS XIII

Six ans après l'annonce d'un premier plan national d'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires dans les locaux de l'université Paris XIII, à Bobigny, la BU Jean Dausset témoigne de la capacité des établissements à répondre aux besoins d'une population étudiante qui augmente rapidement.

Cette bibliothèque de Santé-Médecine offre 500 places assises jusqu'à 22h en semaine et le samedi. Elle fait partie des 7 bibliothèques universitaires françaises ouvertes le dimanche (de 9h à 18h).



L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL



La bibliothèque de Médecine de l'université Paris-Est Créteil est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 22h, et le samedi de 10h à 17h.

Au rez-de-chaussée, une salle de lecture rénovée en 2007 offre 400 places de travail et environ 20 000 ouvrages, essentiellement en français mais aussi en anglais, dans tous les domaines de la médecine et des sciences de la vie.

L'UNIVERSITÉ DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

La bibliothèque universitaire Saint-Jean d'Angély, à Nice, est ouverte en semaine de 8h à 20h, et le week-end (dimanche inclus) de 10h à 20h. Dotée de plus de 400 places assises, elle propose des collections en Lettres et sciences humaines comme en santé.

L'université s'est en outre dotée d'un *learning center* tourné vers l'entrepreneuriat et les nouvelles technologies, qui a ouvert ses portes au sein du campus SophiaTech en janvier 2015.



L'UNIVERSITÉ PARIS V



Située dans le 14e arrondissement, la BU Cochin est la seule bibliothèque universitaire à ouvrir le dimanche dans Paris intra-muros.

Elle ouvre ses portes du lundi au vendredi de 9h30 à 23h, le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 12h à 19h. Elle offre sur ces plages horaires 240 places assises aux étudiants de médecine de l'université, ainsi que des espaces de travail en groupe.

L'UNIVERSITÉ PARIS VI

La bibliothèque de La Pitié, spécialisée en médecine, offre une amplitude horaire de 79h hebdomadaires, avec une ouverture de 10h à 23h le lundi, de 9h à 23h du mardi au vendredi et de 9h à 20h le samedi.

Dotée de 326 places assises, cette bibliothèque propose l'ensemble de ses services jusqu'à 19h en semaine et jusqu'à 17h30 le samedi : au-delà, seule la salle de lecture est accessible, sans les services de bibliothèque, tels que les inscriptions ou les opérations de prêt et retour des documents auprès des bibliothécaires.

